



## COMMUNE DE LE TEIL

SESSION  
25/11/2024

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29  
Présents : 21  
Absents : 3  
Votants : 25

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-cinq novembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du dix-neuf novembre 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 24  
Abstention : 1  
Opposition :

Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Mme VALLA ne prend pas part au vote

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Bayle), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), M. Mazeyrat (pouvoir à M. Peverelli), M. Michelon (pouvoir à M. Jouve).

Quorum : 15

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, M. Vallon.

Secrétaire : M. Griffé.

#### **Objet : Subventions aux associations au titre de l'aide à la vie associative et de l'animation à la vie locale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-036 du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 approuvant le budget de la commune pour l'exercice 2024 ;

Considérant la volonté politique de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de l'attribution des subventions suivantes au titre de l'animation de la vie locale, et de la vie associative et culturelle :

- **Atout Jeune : 2 800 €** pour contribuer à faire vivre le Coffee break, lieu de rencontre et d'échange de la jeunesse Teilloise permettant de conduire des actions de sensibilisation à la santé, la nutrition et au vivre ensemble.
- **Amicale des sapeurs-pompiers : 300 €** pour l'organisation de la « soirée cocktail » le vendredi 28 juin 2024 dans le quartier de Mélas.
- **Groupe de danses populaires : 250 €** pour conforter l'évolution de la structure.
- **Patrimoine et Traditions : 350 €** dans le cadre d'une édition spéciale de la revue annuelle portant sur les 80 ans de la libération du Teil.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal 2024 de la commune.

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,

Gérard GRIFFE

N° 104